

Règlement du Challenge Rhône-Alpes

1- Définition

La Ligue Rhône-Alpes de Go (appelée LRA par la suite) organise une compétition de go multi-sites dénommée "Challenge Rhône-Alpes".

Le Challenge Rhône-Alpes est une compétition assimilable à un tournoi interne joué en plusieurs phases au sein de la Ligue Rhône-Alpes de Go.

Une phase représente une seule journée de tournoi jouée à une date définie dans le cadre d'un club membre de la LRA s'étant porté volontaire à son organisation.

Les clubs volontaires à l'organisation d'une phase doivent être en mesure de pouvoir disposer d'un local adapté à un tournoi de go le temps d'une journée.

Le Challenge Rhône-Alpes se déroule sur la base du calendrier scolaire.

Il est disputé en plusieurs phases d'une seule journée organisées à des intervalles de temps de l'ordre d'une fois tous les deux mois. La dernière phase doit être disputée avant les vacances scolaires d'été.

La journée de compétition correspondant à une phase devra impérativement être un samedi, un dimanche ou bien encore un jour férié.

Le choix du nombre de phases, des dates et des lieux pour les disputer est fait par le Conseil d'Administration de la LRA sur propositions des clubs volontaires à l'organisation d'une phase et dans le respect des dates des compétitions régionales déjà existantes ceci, afin d'éviter tout télescopage de dates malheureux.

Ce choix de dates peut également être fait dans le respect des compétitions d'autres ligues connues pour voir une forte participation de joueurs de la Ligue Rhône-Alpes.

La participation au Challenge Rhône-Alpes est exclusivement réservée aux personnes licenciées d'un club membre de la Ligue Rhône-Alpes de Go.

2- Modalités pratiques

Il n'y a pas de contribution financière demandée pour participer au Challenge Rhône-Alpes. Les participants n'ont donc à leur charge que des frais liés aux déplacements, éventuellement liés à la prise de repas.

Une phase du Challenge Rhône-Alpes doit au minimum comporter 2 rondes.

Le club qui organise la phase effectue le tirage des rondes.

Le fait qu'une personne s'occupe de tirer les rondes ne l'empêche pas de pouvoir les jouer.

Dans le cas où, dans le club organisateur, par manque d'expérience, personne ne peut envisager sereinement d'effectuer le tirage des rondes, il pourra être réalisé par une personne plus expérimentée d'un autre club. Toutefois, de manière à assurer la formation locale, un membre du club organisateur, au minimum, doit assister le responsable extérieur des tirages.

Les parties sont jouées sur 19x19 à handicap réel déterminé en fonction du niveau d'inscription des joueurs.

Elles doivent être jouées en un temps de 1h00 + byo-yomi 15 coups / 5mn.

La règle à appliquer est la règle française.

Les différentes phases du Challenge LRA se déroulent à tour de rôle dans les différents clubs de la ligue qui se sont portés volontaires pour l'organisation.

Le club organisateur d'une phase devra nommer un arbitre avant le début de la compétition. Cet arbitre devra être une personne dont l'expérience est reconnue dans le monde du go. L'arbitre aura la charge de régler les éventuels problèmes d'interprétation de règle, de déroulement de partie etc...

L'arbitre nommé le temps d'une phase sera souverain dans ses prises de décision.

Il peut jouer les parties de la phase pour laquelle il a été nommé arbitre.

Le club organisateur de la phase doit veiller à vérifier que les joueurs qui s'inscrivent pour disputer la phase soient bien licenciés pour l'année en cours dans un club membre de la LRA. Le club organisateur doit prévoir d'organiser sur place une prise de licence pour les joueurs qui se présenteraient sans être licenciés. Le joueur contractant une licence auprès du club organisateur de la phase restera licencié pour la saison en cours dans ce même club.

Les joueurs s'inscrivent soit à leur niveau officiel de l'échelle soit à un niveau légèrement supérieur s'ils ont progressé.

Les joueurs ne peuvent en aucun cas s'inscrire à un niveau inférieur à leur niveau officiel de l'échelle.

Le niveau d'un joueur pouvant évoluer entre deux phases, les joueurs peuvent s'inscrire à des niveaux différents pour deux phases différentes.

Les inscriptions à une phase de jeu sont indépendantes les unes des autres.

Un joueur souhaitant participer à plusieurs phases doit donc s'inscrire pour chaque phase en contactant les différents clubs organisateurs des phases. Le nom de la personne à contacter pour chaque phase est mentionné sur le site web LRA à la rubrique Challenge Rhône-Alpes. Un joueur peut rejoindre la compétition à l'occasion de n'importe quelle phase.

Il est fortement recommandé aux joueurs de s'inscrire à l'avance pour jouer une phase en prenant contact avec la personne responsable de l'organisation de la phase.

Les joueurs préinscrits seront assurés de pouvoir disputer la phase.

Les joueurs non préinscrits se présentant le jour où la phase doit être jouée peuvent être susceptibles de ne pas pouvoir la jouer si la capacité maximale d'accueil du club organisateur est atteinte.

La LRA veille à ce que le club organisateur suive, en tous points, les conditions d'agrément FFG (cf :<http://ffg.jeudego.org/informations/competitions/agrement.php>).

3- Publication des résultats, classement et remise de prix

Les résultats d'une phase venant d'être jouée, seront transmis dans les plus brefs délais par le responsable du tirage :

- à la personne qui gère l'échelle de niveau de la FFG pour prise en compte des résultats avant que ne soit jouée la phase suivante : echelle@jeudego.org
- aux membres du Conseil d'Administration de la LRA pour établissement du classement intermédiaire récapitulatif : ca-rhonealpes@jeudego.org

Après chaque phase, le classement intermédiaire récapitulatif du nombre de victoires obtenues sera effectué par les membres du CA LRA et affiché sur le site web LRA

A l'exception de la première phase, les clubs organisateurs ont par la suite pour devoir d'afficher le classement intermédiaire du Challenge Rhône-Alpes dans les locaux dans lesquels se dispute la phase qu'ils organisent.

A la suite de la dernière phase de la saison, un classement général récapitulatif sera dressé et donnera lieu à la remise de prix.

Les critères de départage sont les suivants (par ordre d'importance décroissante) :

- Nombre de victoires
- SOS (somme des points des adversaires rencontrés)
- SOSOS (somme des SOS des adversaires rencontrés)
- Meilleur niveau à l'échelle le jour de la dernière phase

La nature et l'étendue des prix à remettre seront fixées lors de l'assemblée générale de la Ligue Rhône-Alpes de Go qui se tient chaque année au mois d'avril.